

Ordre des Masseurs Kinésithérapeutes

Conseil Départemental des Pyrénées Orientales

2 rue Jordi carbonell i tries 66000 PERPIGNAN

Tél. 04 68 84 12 23 e-mail. cdo66@ordremk.fr

NOUVEAUX INSCRITS Les démarches à effectuer

1. Inscription au Tableau de l'Ordre

Votre dossier complet est à déposer au *Conseil Départemental de l'Ordre des Masseurs-Kinésithérapeutes des Pyrénées-Orientales – 2 rue Jordi Carbonell i Tries 66000 PERPIGNAN*

Sur site CDOMK 66 : à lire impérativement : Protocole signalement violences conjugales

Le questionnaire et les pièces à fournir sont à télécharger sur <http://pyreneesorientales.ordremk.fr>

2. Inscription à l'Assurance maladie (CPAM) – Rue Remparts St Mathieu 66000 PERPIGNAN

Accueil uniquement sur RDV – service des relations avec les professionnels de santé : 36 08

Mail : relations.ps66.cpam-pyrenees-orientales@assurance-maladie.fr

Liste des pièces à fournir :

- fiche d'identification CPAM
- demande d'immatriculation en tant qu'auxiliaire médical
- copie de la pièce d'identité
- RIB compte personnel + RIB compte professionnel
- attestation de Carte Vitale ou copie de la Carte Vitale
- extrait d'acte de naissance pour ceux qui n'ont jamais exercé en France

L'inscription à l'Agence Régionale de Santé (53 Av. Jean Giraudoux, 66000 Perpignan) n'est nécessaire qu'en cas d'activité d'ostéopathe.

3. Inscription à l'URSSAF (INPI)

Inscription à faire en ligne : la CPAM devra avoir pris en compte votre dossier pour pouvoir vous inscrire à l'URSSAF. <https://www.inpi.fr/realiser-demarches/formalites-dentreprises/devenir-micro-entrepreneur-en-profession-liberale-ou-en-activite-independante>

4. Inscription à la CARPIMKO (cela se fait de manière automatique une fois l'inscription à l'INPI effectuée)

Vous devez déclarer votre début d'activité auprès du guichet unique (INPI) qui se charge de transmettre les informations aux organismes auxquels vous devez cotiser à titre obligatoire. Vous ne devez plus nous adresser de déclaration d'affiliation.

Dans le trimestre suivant votre affiliation, vous recevrez par courrier postal :

- votre numéro d'affilié, qui sert également d'identifiant à votre Espace personnel Carpimko. Gardez-le précieusement.
- un mot de passe provisoire pour vous connecter à votre Espace Personnel Carpimko.

Pour tout problème conventionnel avec les organismes sociaux, adressez-vous à votre syndicat :

FFMKR des P.O

Président : Nicolas LOPEZ

06.24.12.25.07/ ffmkr66@gmail.com

SNMKR des P.O

Président : Jean-Michel BOSCH

06.86.18.46.14 / jm.bosch@yahoo.fr

Une interrogation ? 1-notre site : <http://pyreneesorientales.ordremk.fr>

2-notre mail : cdo66@ordremk.fr

3-notre téléphone : 04.68.84.12.23

Nos horaires : Mardi de 13h à 16h et Jeudi de 13h à 16h30